

DISPOSITIF DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'ACHAT D'UN SYSTEME DE RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES

LISTE DES PIECES A FOURNIR

Le demandeur fournit les pièces ci-dessous, en 1 exemplaire, à son nom propre et à son adresse :

- Le formulaire de demande d'attribution dûment complété et signé ;
- Le règlement dûment daté, signé et accompagné de la mention « lu et approuvé »;
- Une copie de la facture acquittée, d'achat du système de récupération d'eau de pluie éligible faisant clairement apparaître qu'il s'agit du dispositif de récupération d'eau pluvial et la date à laquelle la facture est acquittée ;
- Une copie de la taxe foncière n-1 au nom et à l'adresse du bénéficiaire ;
- Une copie de la facture d'eau à l'adresse de l'installation du dispositif ;
- Un relevé d'identité bancaire du compte à créditer au nom du bénéficiaire de la participation ;
- Des photographies avant / après la pose du matériel dont les raccordements permettant des économies concrètes sur la facture d'eau ;
- L'attestation sur l'honneur complétée, datée et signée.

Les dossiers seront traités dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des crédits budgétaires de l'année en cours, réservés à cette opération. En l'absence de crédit, le demandeur pourra redéposer un dossier l'année suivante si le dispositif est maintenu.

Le dossier de demande de participation financière doit être déposé dans les 6 mois après l'achat du dispositif de récupération d'eau de pluie.

Pour être éligibles, les dossiers devront être reçus complets. Les demandes sont reçues tout au long de l'année. Toutefois, dans le cas où le dossier s'avèrerait incomplet, le bénéficiaire dispose d'un mois pour apporter la ou les pièces manquantes, à compter de la réception de la demande de pièces(s) complémentaire(s) par le syndicat. Le bénéficiaire sera informé par courrier des suites apportées à sa demande.

Dossier à transmettre par courriel à contact@eaux-beaufort.fr

ou par courrier / dépôt à l'adresse :

Syndicat des EAUX DE BEAUFORT - 32 rue de la Rouelle - 35120 DOL DE BRETAGNE